



**Municipalité
des Cèdres**

**Politique de subvention
aux citoyens pour activités sportives**

SEPTEMBRE 2007

**1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1**



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION _____	3
2. BUT _____	3
3. OBJECTIFS _____	3
4. ADMISSIBILITÉ _____	3
5. MODALITÉS D'AIDE FINANCIERE _____	4
6. PAIEMENT _____	4
7. SOUMETTRE UNE DEMANDE _____	4



1. INTRODUCTION

La Municipalité des Cèdres contribue financièrement à de nombreuses activités sportives.

Considérant les multiples demandes et l'absence de politique municipale, le Conseil désire se doter d'une politique ; un outil essentiel pour l'attribution d'aide financière équitable pour les citoyens.

2. BUT

Favoriser et encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes.

3. OBJECTIFS

- a) Augmenter la pratique de sports chez les jeunes ;
- b) Soutenir financièrement les familles dont les jeunes participent à une activité sportive ;
- c) Contribuer aux objectifs gouvernementaux d'augmenter l'activité physique.

4. ADMISSIBILITÉ

- a) Être résident de la Municipalité des Cèdres au 31 décembre de l'année en cours ;
- b) Être âgé de 18 ans ou moins ;
- c) Être inscrit à une activité sportive offerte à la Municipalité ou dans une autre municipalité ;



d) Les sports doivent être régis par un organisme privé, municipal, régional, provincial, national ou par une fédération. Ces organismes doivent être accrédités auprès de la Municipalité dont la liste est jointe à la présente politique.

e) L'activité doit se dérouler sur une période minimale de 8 semaines.

5. MODALITÉS D'AIDE FINANCIERE

5.1 **DEMANDE PAR UN ORGANISME** : Un organisme qui reçoit l'inscription de 6 résidents et plus de la Municipalité des Cèdres, par année, à ses activités, peut prendre l'entente suivante avec la Municipalité : lors de l'inscription à l'activité, offrir un rabais aux citoyens de Les Cèdres équivalent à 50% des coûts d'inscription jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant, par année.

Par la suite, l'organisme doit soumettre une demande groupée par session ou par année afin d'obtenir le remboursement de la subvention.

5.2 **DEMANDE INDIVIDUELLE** : Les jeunes inscrits à une ou des activités sportives et/ou parascolaires sont éligibles à un remboursement équivalent à 50 % des coûts d'inscription jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, par année.

6. PAIEMENT

Le paiement de l'aide financière s'effectuera dans les 45 jours suivants la réception et l'évaluation du cas.

7. SOUMETTRE UNE DEMANDE

Toute demande doit être acheminée à l'attention du Service des loisirs par la poste ou par courriel à loisirs@ville.lescedres.qc.ca



7.1 Pour les organismes

Toute demande doit être présentée sur le formulaire « SUBVENTION AUX CITOYENS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES FORMULAIRE POUR ORGANISMES » disponible au Service des loisirs ou sur le site Web accompagnée des documents requis.

<https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/loisirs-culture-et-vie-communautaire/subventions>

7.2 Pour les citoyens

Toute demande doit être présentée sur le formulaire « SUBVENTION AUX CITOYENS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES FORMULAIRE POUR LE/LA CITOYEN(NE) » disponible au Service des loisirs ou sur le site Web accompagnée des documents requis.

<https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/loisirs-culture-et-vie-communautaire/subventions>

Adoptée par résolution (07-09-53) le 11 septembre 2007

Rév. 1 – Avril 2009

Rév. 2 – 14 septembre 2010

Rév. 3 – 10 Avril 2012

Rév. 4 - 8 mai 2018

Rév. 5- 9 avril 2019

Rév.6 – 10 novembre 2020

Rév. 7 – 14 septembre 2021

Rév. 8 – 13 juin 2023



LISTE DES ORGANISMES

Les organismes figurant sur la liste ici-bas détiennent une entente avec la Municipalité. Lors de l'inscription à l'activité, pour tous les citoyens de Les Cèdres, ils offrent un rabais de 50% des coûts d'inscription jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant, par année et soumettent eux-mêmes une demande de remboursement groupée auprès de la Municipalité. **Si le nom de l'organisme où votre enfant pratique son activité sportive apparaît ci-dessous, vous ne pouvez faire une demande de remboursement individuelle.** Merci de communiquer avec l'organisme en question.

Si vous êtes un organisme et recevez plusieurs inscriptions de résidents de Les Cèdres à vos activités, vous pouvez soumettre la demande de remboursement groupée au Service des loisirs afin d'être ajouté à cette liste.

- Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion - Les Cèdres
- Association de ringuette 4 cités
- Club de gymnastique Gymini*
- Club de patinage de vitesse 3 Lacs
- Club de patinage artistique Vaudreuil
- Club de plongeon Vaudreuil-Dorion
- FC trois-Lacs
- Les citadins/ Commission scolaire des Trois-Lacs (scolaire)
- Les Citadins natation civile
- Les Citadins Volleyball
- Veuillez noter que le Club Gymini appliquera le rabais (50% jusqu'à concurrence de 100\$ par année, par enfant) à la fin de l'année en cours. Un crédit sera porté au compte automatiquement. Si le citoyen le désire, un remboursement en argent pourra être effectué également.